

Collège Sciences de la santé

Département des Formations de Santé dans les DOM-TOM 146 rue Léo-Saignat - Case 142 33076 Bordeaux CEDEX 05 57 57 10 31 – 05 57 57 10 29

secretariat.dom-tom@u-bordeaux.fr

STAGES D'ETE 2025 DANS LES DOM-TOM

Où partir?

Polynésie française, Nouvelle-Calédonie.

Qui peut partir?

Tous les étudiants en médecine inscrits à l'Université Bordeaux en DFASM1 – DFASM2 – DFASM3.

Toutefois compte tenu du nombre important de candidatures, la priorité est donnée aux étudiants originaires des Dom-Tom pour des stages sur leur territoire d'origine.

Sont autorisés à partir uniquement les étudiants ayant validé leurs gardes et leurs stages hospitaliers.

Durée des stages

DFASM1 : Stage d'un mois à mi-temps ou 15 jours à temps complet selon le chef de service (juillet ou août). Possibilité de valoriser ce stage en points parcours (15 pts) cumulables.

DFASM2 : Stage en **option sur la base du volontariat** en supplément des 36 mois de stage de la maquette du 2^e cycle : un mois à mi-temps ou 15 jours à temps complet selon le chef de service (juillet ou août) (Valorisables point parcours).

DFASM3 concernés par l'EDN (réforme 2e cycle) : 15 premiers jours de juillet uniquement à temps plein.

NB : Une possibilité de stage de novembre à décembre 6 semaines à temps complet et/ou de janvier à février 6 semaines à temps complet, uniquement pour les étudiants ne devant pas repasser les EDN est en cours d'étude.

DFASM3 concernés par l'ECN: 1 mois à temps complet en juillet ou août.

Procédure pour Bordeaux

1 - Candidater sur ApofluxReo

Déposer votre candidature entre le 1er octobre et le 30 novembre 2024

APOFLUX Reo: https://apoflux-reorientation.u-

bordeaux.fr/etudiant/individu/individu validation mail.php?type=etape&val=STGDOM&college=SAN&composante=STG

Déposer dans votre espace Apoflux les pièces suivantes :

- Fiche APOREC datée et signée
- Attestation d'assurance responsabilité civile couvrant les risques professionnels et de trajet durant la période du stage
- Bilan hépatique
- Certificat par votre médecin : absence maladie contagieuse et vaccinations à jour
- Résultat d'une radiographie pulmonaire ou d'un IDR datant de moins de 4 mois (pour la Nouvelle Calédonie)

2 - Saisie des choix des spécialités sur Aporec

Sur Aporec (lien ci-dessous) indiquer obligatoirement 3 spécialités par ordre préférentiel car en fonction des choix exprimés, le terrain de stage est déterminé par le coordonnateur pédagogique de l'établissement hospitalier sollicité. Une fois la fiche Aporec remplie en ligne, l'imprimer, la signer et la déposer sur la plateforme APOFLUX.

Pour toute question: secretariat.dom-tom@u-bordeaux.fr

APOREC: https://aporec.u-bordeaux.fr/index.php?id form=90

 $Informations \quad complémentaires: \quad \underline{https://sante.u-bordeaux.fr/College-Sante/DOM-TOM/Stages-d-ete-dans-les-d$

Dom-Tom-reserves-aux-etudiants-de-l-universite-de-Bordeaux

Les réponses définitives vous seront communiquées fin février 2025 sur ApofluxDU



Collège Sciences de la santé

Département des Formations de Santé dans les DOM-TOM 146 rue Léo-Saignat - Case 142 33076 Bordeaux CEDEX 05 57 57 10 31 – 05 57 57 10 29 secretariat.dom-tom@u-bordeaux.fr

Procédure pour la Réunion et Mayotte

Pas de stage possible, sauf pour les DFASM2 qui le souhaitent. Ils doivent prendre contact directement avec l'établissement d'accueil.

Procédure pour la Martinique, Guadeloupe et Guyane

Pas de stage possible, sauf pour les DFASM2 qui le souhaitent. Ils doivent prendre contact directement avec l'établissement d'accueil.

Procédure pour la Nouvelle-Calédonie et Polynésie française

Suivre la procédure pour Bordeaux, nous nous chargeons de transmettre les demandes aux centres hospitaliers concernés.

Une information spécifique pour les étudiants en stage en Polynésie française est à prendre en compte sur notre site internet pour constituer le dossier administratif.

Informations: Les stages chez le praticien ou dispensaires sont possibles. Il faudra impérativement suivre la procédure pour Bordeaux, en indiquant un service et un établissement « au hasard » dans le territoire souhaité. Lorsque vous enverrez votre fiche APOREC il faudra corriger en rouge l'établissement et le service demandé en remplaçant directement sur la fiche le nom et adresses postale et mail du praticien. Nous contacterons directement le praticien pour avoir son accord par mail.